



#### Délibération: N°2023-06-15:19

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 15 juin 2023, sous la présidence de Madame Christine CONOCAR, a délibéré :

Objet: • approbation du Plan de formation 2023/24.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

#### Résultat du vote :

Membres en exercice : 26 Membres s'étant exprimés : 16

Pour: 16 voix
Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

le Plan de formation 2023/24 avec 16 voix pour.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Montpellier, le 15 juin 2023

> La Vice-Présidente du Conseil d'Administration Madame Christine CONOCAR





Service des Ressources Humaines juin 2023

# Plan de formation des personnels de l'ENSCM 2023

#### I - LA FORMATION DES PERSONNELS DE L'ETAT

- 1) les références réglementaires
- 2) les dispositifs réglementaires

FICHE 1 : Le Compte Personnel de Formation

FICHE 2 : La formation obligatoire des maîtres de conférences stagiaires

FICHE 3: La formation continue

 $FICHE\ 4: Les\ actions\ de\ préparation\ aux\ examens,\ concours\ administratifs\ et\ autres\ procédures\ de\ promotion\ interne$ 

FICHE 5 : Le bilan de compétences

FICHE 6 : La validation des acquis de l'expérience FICHE 7 : Le congé de formation professionnelle FICHE 8 : La période d'immersion professionnelle

#### II - LE PROCESSUS DE FORMATION A L'ENSCM

- 1) La détermination des besoins de formation
- 2) le plan de formation
- 3) le départ en formation
- 4) les acteurs de la formation

FICHE 9: L'entretien de formation

 $FICHE\ 10$ : Le compte-rendu de formation

FICHE 11 : La matrice des compétences

FICHE 12: L'élaboration du plan de formation

FICHE 13: La demande de formation FICHE 14: Le départ en formation (OUT)

FICHE 15 : Le départ en formation (IN)

#### **III – BILAN DE LA FORMATION 2022**

#### **IV - PLAN DE FORMATION 2022/2023**

- 1) Les perspectives
- 2) Les objectifs

Nb: plusieurs fiches reprennent des éléments consultables sur le site service-public.fr

#### **AVANT - PROPOS**

Le dernier plan de formation élaboré par l'ENSCM a été approuvé au Comité Technique du 12 mai 2016. Une actualisation de ce document, dont le plan 2023 reprend en partie la structuration, s'avère donc nécessaire.

Les deux textes de référence demeurent le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat complété par le décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics. Cependant d'importantes modifications règlementaires intervenues depuis 2016 sont intégrées à ce plan et motivent son actualisation :

- La suppression du Droit Individuel à la Formation et son remplacement par le Compte Personnel de Formation suite au décret n° 2017-928 du 6 mai 2017
- La mise en place par décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 d'une formation obligatoire pendant l'année de stage des maîtres de conférences fixation par arrêté du 8 février 2018 d'un cadre national de la formation visant à l'approfondissement des compétences pédagogiques des maîtres de conférences stagiaires
- La modification de plusieurs dispositions du décret du 15 octobre 2007 et la création de nouveaux dispositifs de formation par le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022

La seconde motivation de l'actualisation du plan de formation répond aux exigences de la certification QUALITE et de son processus « Gérer les compétences ». Une action « présenter et faire approuver un plan de formation des personnels » est rendue obligatoire. L'élaboration du plan s'appuie en partie sur des indicateurs qualité: pourcentage de formations suivies/formations demandées, taux de satisfaction. La démarche QUALITE a d'ailleurs été l'occasion de renforcer l'exploitation des données des compte rendu d'entretiens de formations annuels et de déployer une matrice des compétences à renseigner annuellement.

Une action de formation est désormais définie comme un parcours pédagogique concourant au développement des connaissances et des compétences et permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'action peut être entreprise à l'initiative de l'administration ou à la demande de l'agent. Elle peut être réalisée en présentiel, à distance ou en situation de travail.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique a élaboré un schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat 2021-23 centré autours de 16 actions prioritaires regroupées en 5 axes. Chaque ministre établit un document d'orientation à moyen terme. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a donc élaboré un schéma directeur de la formation continue des personnels pour la période 2022-2025 identifiant 32 priorités organisées en 5 axes (BOEN N° 8 du 24 février 2022). Il n'existe pas de document équivalent élaboré par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ENSCM inscrit son plan annuel de formation 2023 dans les axes définis nationalement. Ce plan présente un bilan de l'année civile 2022 et les perspectives et objectifs pour l'année universitaire 2022/23. Il mentionne les formations dont l'ENSCM a pris l'initiative et celles – plus nombreuses – menées sur demande des agents. Il sera actualisé pour l'année 2023/24 avec l'exploitation des comptes rendus d'entretiens de formation 2023.

Le décret du 15 octobre 2007 demande que les plans soient accompagnés d'informations utiles aux agents du service pour exercer leurs droits. C'est pourquoi il regroupe des fiches d'information et de procédures.

## I – La Formation des personnels de l'Etat

La formation est un puissant outil de montée en compétences des personnels. Elle est donc indispensable que ce soit dans le cadre de l'adaptation au poste de travail, d'une évolution des métiers ou en vue d'une promotion.

Le présent chapitre (I) a pour objectif de rappeler les références (1) et dispositifs (2) réglementaires en matière de formation des personnels de l'Etat, pour faciliter leur appropriation par les agents.

#### 1) Références réglementaires :

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics de l'Etat (fonctionnaires et agents contractuels) est régie par plusieurs textes :

- Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 qui a introduit 3 innovations juridiques: le DIF; les périodes de professionnalisation (actions de formation en alternance destinées à concrétiser un projet de mobilité); la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle;
- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;
- Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires et des ouvriers de l'Etat.

#### 2) Dispositifs réglementaires :

#### a) Le Compte Personnel de Formation : voir FICHE 1

Les agents de la fonction publique de l'État (FPE) bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé *compte personnel de formation (CPF)*. Ces heures sont mobilisables à leur initiative. Elles permettent d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle). Son utilisation est très directement liée au plan de formation et à l'entretien de formation. Pour être éligible au CPF une action doit être obligatoirement inscrite au PDF. L'entretien de formation constitue un moment privilégié pour envisager la mobilisation du CPF. Ce droit offre à chaque agent la possibilité de construire un parcours de formation personnalisé en fonction de ses perspectives professionnelles.

#### b) Contenu de la formation professionnelle tout au long de la vie :

#### a. La formation obligatoire des maîtres de conférences stagiaires : voir FICHE 2

La formation statutaire vise à doter un fonctionnaire accédant à un nouveau grade, des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions et la connaissance de l'environnement de travail. L'ENSCM est plus particulièrement concernée par la formation des maîtres de conférences stagiaires. Cette formation vise à l'approfondissement des compétences pédagogiques générales ou spécifiques au champ disciplinaire nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur. Elle s'inscrit dans le cadre des actions d'accompagnement et de formation de l'établissement à destination des personnels.

#### b. La formation continue : voir FICHE 3

La formation continue vise à maintenir ou à parfaire la compétence d'un agent formation continue au cours de sa carrière. Elle porte sur des actions :

- i. D'adaptation immédiate au poste de travail
- ii. D'adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- iii. De développement des qualifications ou d'acquisition de nouvelles qualifications (demain et ailleurs

#### c. Des actions de préparation aux examens et concours : voir FICHE 4

Les agents publics de l'État peuvent bénéficier de formations aux épreuves des concours et examens professionnels de la fonction publique et aux concours organisés par les institutions de l'Union européenne.

#### d. La réalisation de bilans de compétences : voir FICHE 5

Les agents de la fonction publique d'État justifiant d'une certaine ancienneté peuvent bénéficier d'un congé rémunéré pour réaliser un bilan de compétences.

#### e. La validation des acquis de l'expérience : voir FICHE 6

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cela lui permettra d'obtenir une certification grâce à son expérience.

#### f. Le congé de formation professionnelle : voir FICHE 7

L'agent de la fonction publique d'État qui souhaite se former pour satisfaire un projet professionnel ou personnel peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé de formation professionnelle.

#### g. La période d'immersion professionnelle : voir FICHE 8

Prévue par le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022, une période d'immersion professionnelle permet à un agent public d'appréhender pendant une courte période – entre deux et dix jours – la réalité d'un métier, d'observer sa pratique et l'environnement professionnel dans lequel elle se déroule en vue de confirmer un projet d'évolution professionnelle ou de faire un choix éclairé de mobilité.

# **Compte Personnel de Formation (CPF)**

Ce dispositif permet aux agents de l'État de pouvoir suivre au cours de leur carrière des formations financées par leur employeur.

Le CPF est un droit capitalisable, alimenté chaque année civile à hauteur de 25 heures (jusqu'à 150 heures maximum) pour un temps complet ou un temps partiel de droit (pour les temps partiels sur autorisation, le calcul du droit à CPF est calculé au prorata temporis). Son utilisation est très directement liée au plan de formation et à l'entretien de formation. Pour être éligible au CPF une action doit être obligatoirement inscrite au PDF. L'entretien de formation constitue un moment privilégié pour envisager la mobilisation du CPF. Ce droit offre à chaque agent la possibilité de construire un parcours de formation personnalisé en fonction de ses perspectives professionnelles.

#### **Objectifs**

Le CPF permet aux agents de suivre :

- des <u>formations continues</u> inscrites au plan de formation et destinées à assurer l'adaptation à l'évolution des métiers, le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications,
- des préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique,
- des bilans de compétence,
- ou une validation des acquis de l'expérience (VAE).

#### Bénéficiaires

Le CPF s'adresse:

- aux fonctionnaires,
- et agents non titulaires justifiant d'au moins 1 an de services au sein de l'administration qui les emploie.

L'agent titulaire ou non doit au préalable acquérir des droits au titre du CPF. Ces droits se calculent en nombre d'heures.

#### Durée des droits acquis

Le CPF est fixé à 25 heures par an pour les agents à temps complet.

Les périodes de travail à temps partiel sont assimilées à des périodes à temps complet pour l'alimentation des droits. Les droits peuvent être cumulés pendant 6 ans jusqu'à 150 heures. S'ils ne sont pas utilisés au terme de 6 ans, le crédit d'heures reste plafonné à 150 heures et l'agent n'acquiert plus de nouveaux droits.

La conversion en heures des droits acquis en euros s'effectue sur la base d'1 heure de formation pour 15 €.

Les agents qui souhaitent utiliser leur CPF pour mener un projet d'évolution professionnelle visant à prévenir une inaptitude à leurs fonctions, peuvent bénéficier sur demande de 150 heures supplémentaires.

La demande doit être accompagnée d'un avis du médecin du travail qui atteste que l'état de santé expose l'agent, compte tenu de ses conditions de travail, à un risque d'inaptitude à ses fonctions.

Les agents peuvent consulter à tout moment leurs droits sur le site « moncompte.formation.gouv.fr ».

Les périodes de congé de maladie, de mise à disposition, de détachement et de congé parental sont prises en compte pour le calcul des droits au DIF.

#### **Attention:**

Les agents n'acquièrent pas de CPF pendant les périodes de disponibilité.

#### **Demande de CPF**

La demande de CPF doit être faite par écrit auprès du service des ressources humaines.

À réception de la demande de formation de l'agent, l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse. Si l'administration n'a pas répondu dans un délai de 2 mois, la demande de formation est acceptée.

Lorsque, pendant 2 ans, l'administration s'est opposée aux demandes de formation d'un agent, celuici bénéficie d'une priorité d'accès au congé de formation professionnelle.

#### Utilisation des heures de CPF

#### **Principe**

Le crédit annuel d'heures de CPF est acquis au terme de l'année.

Le CPF est utilisé à l'initiative de l'agent en accord avec son administration.

Les formations suivies dans le cadre du CPF peuvent être réalisées pendant le temps de travail ou hors temps de travail. Par contre, lorsqu'un agent demande à bénéficier du CPF acquis auprès d'un précédent employeur, il peut utiliser son CPF pour toute formation ayant pour but l'acquisition d'un diplôme ou l'acquisition de compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Un agent ne peut pas utiliser son CFP pour suivre une formation en lien avec ses fonctions actuelles.

Les heures acquises sur le CPF peuvent être utilisées pour compléter une préparation aux concours et examens administratifs.

Le CPF peut être utilisé en combinaison avec le congé de formation professionnelle.

Il peut être utilisé en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour <u>bilan</u> <u>de compétences</u>.

Il peut aussi être utilisé pour préparer des examens et concours administratifs. Si l'agent est inscrit à un concours ou à un examen professionnel, il peut aussi utiliser son compte épargne temps ou son

CPF pour disposer d'un temps de préparation personnelle. Ce temps de préparation personnelle peut être accordé à l'agent qu'il bénéficie ou non d'une préparation à concours organisée par son administration. Ce temps de préparation personnelle est limité 5 jours par an

Les formations suivies dans le cadre du CPF doivent avoir lieu, en priorité, pendant le temps de travail.

#### **Utilisation anticipée**

L'agent peut demander à utiliser, par anticipation, un nombre d'heures de formation égal au nombre d'heures déjà acquises et dans la limite de 150 heures au total. Par exemple, si l'agent dispose déjà d'un crédit de 40 heures de formation, il peut demander à utiliser par anticipation 40 autres heures.

En contrepartie, l'agent doit s'engager à servir auprès de son administration lui ayant accordé les droits par anticipation pendant le nombre d'années nécessaires à leur acquisition.

Cet engagement est formalisé par une convention.

Si l'agent quitte définitivement la fonction publique avant la fin de son engagement à servir, il doit rembourser les frais de formation au prorata du temps de service qu'il lui restait à accomplir.

En cas de mutation ou de détachement, l'employeur d'accueil peut se substituer au fonctionnaire pour effectuer ces remboursements.

#### Conservation des droits

En cas de mutation ou de détachement auprès d'une administration ou d'un organisme public, le fonctionnaire conserve ses droits acquis à formation et peut les utiliser auprès de sa nouvelle administration. Les employeurs peuvent convenir de modalités financières de transfert des droits acquis non utilisés.

L'agent non titulaire peut également bénéficier de droits acquis antérieurement, devant tout nouvel employeur public, à condition que le changement d'employeur ne résulte pas d'un licenciement pour motif disciplinaire.

#### Rémunération

Si la formation est accomplie pendant le temps de travail, l'agent bénéficie du maintien de sa rémunération.

Si elle est accomplie hors de travail, il bénéficie, de la part de son administration, d'allocations de formation égales à 50 % de son traitement horaire. L'allocation de formation est exonérée de <u>CSG</u> et de <u>CRDS</u>. Toutefois, à défaut d'exonération expressément prévue, elle doit être considérée comme un revenu imposable.

# La formation obligatoire des maîtres de conférences stagiaires

La formation obligatoire dispensée aux maîtres de conférences, pendant leur année de stage est organisée au sein de chaque établissement ou groupe d'établissements d'enseignement supérieur sous la responsabilité du président ou directeur de l'établissement d'affectation. Cette formation vise à l'approfondissement des compétences pédagogiques générales ou spécifiques au champ disciplinaire nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant-chercheur. Elle s'inscrit dans le cadre des actions d'accompagnement et de formation de l'établissement à destination des personnels. La formation informe et forme les maîtres de conférences stagiaires à différentes méthodes d'enseignement et à l'utilisation d'approches et d'outils variés. Elle leur permet de s'adapter à la diversité des publics et d'assurer un accompagnement et une évaluation des acquis des apprentissages.

Les modalités de mise en œuvre de la formation sont définies par l'établissement en fonction de sa stratégie de formation et de sa politique éventuelle de mutualisation avec d'autres établissements, ainsi que du parcours antérieur des maîtres de conférences stagiaires. Le service support chargé de cette formation délivre un avis sur le suivi de la formation par le stagiaire. Cet avis est porté à la connaissance du stagiaire avant sa transmission au conseil d'administration restreint, préalablement à la titularisation.

Au cours de leur formation, les maîtres de conférences sont déchargés d'un sixième du service d'enseignement. Ils ne peuvent pas effectuer d'enseignements complémentaires pendant cette période.

Au cours des cinq années suivant leur titularisation, les maîtres de conférences bénéficient, sur leur demande, d'une formation complémentaire visant à l'approfondissement des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice du métier. A ce titre, ils bénéficient, sur leur demande, d'une décharge d'activité d'enseignement. Le volume total cumulé de cette décharge sur l'ensemble de la période de cinq ans ne peut excéder le sixième d'un service d'enseignement annuel.

#### La formation continue

La formation continue vise à maintenir ou à parfaire la compétence d'un agent formation continue au cours de sa carrière.

#### Objectifs de la formation

La formation continue est destinée à maintenir ou parfaire la compétence de l'agent au cours de sa carrière en vue d'assurer :

- son adaptation immédiate à son poste de travail,
- son adaptation à l'évolution prévisible des métiers,
- le développement de ses qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Mémo: Typologie des actions de formation continue

#### - T1 : ici et maintenant

actions d'adaptation immédiate au poste de travail (permettre à l'agent d'être rapidement opérationnel, s'adapter à l'évolution du poste de travail ou à l'environnement professionnel direct).

#### - T2 : ici et demain

actions répondant à l'évolution prévisible des métiers (approfondir des compétences techniques, préparer les changements induits par une réforme).

#### - T3 : demain et ailleurs

actions visant au développement des qualifications ou à l'acquisition de nouvelles qualifications. Elles visent à la construction d'un projet personnel à caractère professionnel.

L'administration inscrit au plan de formation les formations continues qu'elle entend proposer à ses agents.

#### Bénéficiaires

Peut bénéficier de la formation continue :

- le fonctionnaire.
- l'agent contractuel.

#### Formations continues obligatoires

L'agent peut être tenu de suivre des formations continues à la demande de son administration. Dans ce cas, les formations sont accomplies pendant les heures de travail. Toutefois, si l'agent donne son accord écrit, les formations peuvent dépasser ses horaires de travail :

- dans la limite de 50 heures par an, lorsqu'elles sont destinée à assurer son adaptation à l'évolution prévisible des métiers,
- dans la limite de 80 heures par an, lorsqu'elles sont destinées à assurer le développement de ses qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Les heures de formation réalisées hors temps de travail peuvent être accomplies dans le cadre du congé personnel de formation (CPF).

#### Formations continues à la demande de l'agent

L'agent peut demander à bénéficier de formations continues sur son temps de travail ou dans le cadre du CPF.

Les formations sont accordées sous réserve des nécessités de service.

L'administration ne peut opposer un 2ème refus à une même demande de formation qu'après avis de la Commission Paritaire d'Etablissement.

L'accès à une formation continue est de droit pour l'agent n'ayant bénéficié d'aucune formation continue au cours des 3 années précédentes. Cet accès peut toutefois être différé d'une année maximum en raison des nécessités de service après avis de la Commission Paritaire d'Etablissement.

#### **Obligation de servir de l'agent contractuel**

L'agent contractuel admis à suivre des formations continues, d'une durée supérieure à 2 mois, peut être soumis à une obligation d'exercer dans la fonction publique pendant 2 ans maximum. Cette obligation peut être portée à 5 ans maximum dans le cas d'une formation particulièrement coûteuse. L'agent remplit son engagement qu'il continue à exercer dans la fonction publique d'Etat ou dans les fonctions publiques territoriale ou hospitalière.

En cas de non respect de cet engagement, l'agent doit rembourser le montant de la rémunération perçue pendant la formation ainsi que les frais de formation, au prorata du temps de service non accompli.

#### Rémunération

Lorsque la formation est accomplie pendant le temps de travail, l'agent est rémunéré normalement. Lorsqu'elle est accomplie hors temps de travail dans le cadre du Congé Personnel de Formation, l'agent bénéficie d'allocations de formation égales à 50 % de son traitement horaire.

Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement liés à la formation peuvent être partiellement pris en charge sous certaines <u>conditions</u>.

# Les actions de préparation aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne

Les agents publics de l'État peuvent bénéficier de formations aux épreuves des concours et examens professionnels de la fonction publique et aux concours organisés par les institutions de l'Union européenne.

#### Bénéficiaires

- Fonctionnaires,
- Agents non titulaires, si vous remplissez (par exemple, ancienneté) ou êtes susceptibles de remplir à la fin de la formation les conditions requises pour vous présenter aux examens ou concours.

#### Participation aux concours et examens

#### **Principe**

Les préparations aux concours et examens professionnels peuvent s'effectuer :

- en votre présence, pendant ou en dehors du temps de travail,
- ou par correspondance ou par voie électronique.

#### Accomplissement pendant le temps de travail

Vous pouvez être autorisé à suivre les préparations aux concours et examens professionnels pendant votre temps de travail.

Si la durée de la formation est inférieure ou égale à 5 jours de travail à temps complet par an, elle est accordée de droit. Les absences du service peuvent toutefois être différées dans l'intérêt du service dans la limite de 2 reports.

Au-delà de 5 jours par an, les journées de formation sont accordées sous réserve des nécessités de service. L'administration ne peut opposer un 2è refus à une même demande qu'après avis de la commission paritaire d'établissement (CPE).

Si, en tant qu'agent non titulaire, vous échouez aux épreuves pour lesquelles vous avez suivi une préparation, vous pouvez être autorisé une 2<sup>nde</sup> fois à suivre la même préparation sur votre temps de travail. Ensuite, vous ne pouvez bénéficier d'une nouvelle préparation qu'au terme de 2 ans suivant la fin de cette 2nde préparation.

En tant qu'agent non titulaire, vous ne pouvez bénéficier d'un congé de formation professionnelle qu'au terme de 12 mois suivant la fin de la préparation.

#### Accomplissement hors temps de travail

Lorsque les préparations aux concours ou examens professionnels se font en dehors de votre temps de service, elles peuvent être effectuées dans le cadre du <u>congé personnel de formation (CPF)</u> ou d'un <u>congé de formation professionnelle</u>.

#### Rémunération

Lorsque la formation est accomplie pendant votre temps de service, votre rémunération est maintenue.

Lorsqu'elle est accomplie hors temps de service, dans le cadre du Congé Personnel de Formation ou d'un congé de formation professionnelle, vous percevez la rémunération prévue par ces dispositifs.

#### **Autorisation d'absence**

Les agents disposent d'une autorisation d'absence pour le ou les jours d'épreuves, augmentée d'éventuelles demi-journées pour délais de route. Les agents disposent par ailleurs d'un forfait de 4 demi-journées d'autorisation d'absence par année universitaire, à mobiliser en une ou plusieurs périodes pour repos, préparation et mise en condition psychologique avant les épreuves.

## Bilan de compétences

Les agents de la fonction publique d'État justifiant d'une certaine ancienneté peuvent bénéficier d'un congé rémunéré pour réaliser un bilan de compétences. Ce bilan a pour objet d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel. Il est réalisé par un organisme prestataire et comprend 3 phases. À la fin du bilan, un document de synthèse est remis au bénéficiaire.

#### Qui peut en bénéficier ?

Tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels, peuvent bénéficier d'un congé pour bilan de compétences, sous conditions.

Ils doivent justifier de 10 ans de services effectifs.

L'agent ne peut bénéficier, à sa demande, que de 2 bilans de compétences au cours de sa carrière. Le second bilan ne peut être demandé qu'au moins 5 ans après le précédent.

#### Démarche

#### Demande de l'agent

La demande de bilan de compétences peut être formulée

- à l'occasion de l'entretien annuel de formation de l'agent,
- dans le cadre de son évaluation annuelle
- ou au titre d'un bilan de carrière.

#### Réponse de l'administration

L'administration doit répondre par écrit dans un délai de 2 mois suivant la date de la demande. En cas de refus, la réponse doit être motivée.

#### Prise en charge financière du bilan

L'administration prend en charge, dans la limite des crédits disponibles, l'ensemble des frais relatifs à la réalisation du bilan de compétences.

Le bilan est réalisé après conclusion d'une convention tripartite entre

- l'agent bénéficiaire,
- l'administration
- et l'organisme prestataire.

Cette convention définit les principales obligations respectives des 3 parties.

#### Déroulement du bilan de compétences

#### Phase préliminaire

La phase préliminaire a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins,
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

#### Phase d'investigation

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et éventuellement d'évaluer ses connaissances générales,
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

#### Phase de conclusion

La phase de conclusions permet au bénéficiaire, au moyen d'entretiens personnalisés :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation,
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de son projet.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire, qui rappelle :

- les circonstances du bilan,
- les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées,
- les éléments constitutifs de son projet professionnel et éventuellement de son projet de formation et les principales étapes prévues de sa réalisation.

Le bénéficiaire du bilan est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

#### Congé pour bilan de compétences

#### Durée du congé

Le congé pour bilan de compétences ne peut pas excéder 24 heures du temps de service par bilan. Il peut être fractionné.

Pour compléter la préparation ou la réalisation de leur bilan, les agents peuvent utiliser leur compte personnel de formation (CPF).

#### Rémunération

Pendant le congé pour bilan de compétences, le fonctionnaire continue de percevoir sa rémunération habituelle.

#### **Obligations de l'agent**

À l'issue du congé, l'agent présente à son chef de service une attestation de présence délivrée par l'organisme prestataire.

## Validation des acquis de l'expérience (VAE) : conditions

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cela lui permettra d'obtenir une certification grâce à son expérience.

#### Qu'est-ce qu'une VAE ?

La VAE doit permettre à un candidat de convertir son **expérience professionnelle** en une <u>certification</u>, généralement professionnelle.

Cette conversion n'est pas automatique mais suit une <u>procédure</u>, notamment par la constitution d'un dossier et un entretien avec un jury.

La VAE permettra ainsi notamment au candidat :

- de faire reconnaître ses compétences,
- d'accéder à une formation de niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours,
- de changer d'emploi,
- d'évoluer professionnellement.

#### Qui peut en bénéficier ?

La validation des acquis est accessible à toute personne :

- qui a exercé une activité professionnelle de 3 ans minimum,
- et quel que soit son statut (salarié, artisan, travailleur indépendant, agent public titulaire ou non, bénévole, responsable syndical, élu local).

Le candidat à la VAE n'a pas besoin d'obtenir l'accord de son employeur pour la préparer et la présenter.

La VAE qui est préparée doit être en rapport avec l'activité et les acquis du candidat.

L'employeur (public ou privé) peut également décider d'inscrire dans un plan de formation une ou plusieurs actions de VAE pour un salarié ou agent.

Il ne peut pas cependant obliger un salarié à suivre cette formation. Le refus de participer à une VAE ne peut constituer une faute ou un motif de licenciement.

Quelles expériences professionnelles peuvent être validées par une VAE ?

#### Durée de l'expérience prise en compte

La durée de l'expérience permettant de présenter une VAE est d'au moins 3 années d'activité professionnelle.

La durée de l'expérience prend en compte l'activité exercée de manière continue ou discontinue à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger. Des activités de nature différente peuvent être prises en compte si elles ont été exercées sur une même période.

Il est également possible de demander la validation d'études supérieures accomplies à l'étranger.

Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel suivie par la personne n'ayant pas atteint le <u>niveau de formation V</u> (BEP ou CAP) sont prises en compte dans la durée d'expérience.

#### Types d'expérience prise en compte

Cette certification prend en compte :

- les expériences tirées de l'activité,
- et/ou les responsabilités exercées,
- et les compétences acquises.

Les expériences professionnelles qui peuvent être validées par la VAE sont notamment les suivantes :

- salariée,
- fonctionnaire, agent de la fonction publique non titulaire,
- non salariée (exemples : commerçant, collaborateur de commerçant, artisan, profession libérale),
- bénévole (syndicale ou associative),
- volontaire,
- responsabilités syndicales,
- responsabilités politiques, dans des fonctions de conseiller municipal, de conseiller général ou de conseiller régional.

#### Congé pour VAE

Pour suivre des actions en vu d'une VAE les agents peuvent bénéficier d'un congé, éventuellement fractionnable, qui ne peut excéder 24h de temps de service par année et par validation. Cette durée est portée à 72 heures pour les agents titulaires de catégorie C, pour les contractuels de catégorie C non diplômés et pour les travailleurs handicapés.

## Congé de formation professionnelle

L'agent de la fonction publique d'État qui souhaite se former pour satisfaire un projet professionnel ou personnel peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Ce congé d'une durée maximale de 3 ans sur l'ensemble de la carrière est rémunéré pendant 12 mois.

#### Bénéficiaires

Il est possible de bénéficier du congé sous réserve de remplir des conditions d'ancienneté. Ces conditions dépendent du statut de l'agent.

Agent	Conditions à remplir
Fonctionnaire	Avoir accompli au moins l'équivalent de 3 ans à temps plein de services dans la fonction publique d'État
Agent non titulaire	Avoir accompli au moins l'équivalent de 3 ans de services publics à temps plein, dont au moins 1 an dans l'administration à laquelle est demandé le congé de formation

L'agent qui a suivi une préparation aux examens et concours de la fonction publique sur son temps de travail ne peut obtenir un congé de formation professionnelle dans les 12 mois qui suivent la fin de cette préparation.

#### **Démarches**

#### Demande de l'agent

La demande de congé doit être formulée au moins 120 jours (4 mois) avant la date de début de la formation.

Elle doit préciser les dates de début et de fin du congé, la formation envisagée et les coordonnées de l'organisme de formation.

À réception de la demande, l'administration a 30 jours pour répondre à l'agent.

#### Refus de l'administration

Le congé de formation professionnelle est accordé dans la limite des crédits prévus à cet effet et sous réserve des nécessités de service. Le refus pour un motif tiré des nécessités de service doit être soumis à l'avis de la commission paritaire d'établissement (CPE).

L'administration ne peut opposer 3 refus consécutifs à une demande de congé qu'après avis de la CPE.

#### Accord de l'administration

L'attribution du congé de formation peut être différée, après avis de la CPE, si cette attribution conduit :

- à une absence de plus de 5 % des agents d'un service,
- ou à une absence de plus d'un agent dans les services de moins de 10 personnes.

Dans les autres cas, le congé est accordé dans l'année suivant la saisine de la CPE.

Durée du congé

La durée du congé de formation est fixée à 3 ans maximum pour l'ensemble de la carrière.

Le congé peut être utilisé en une seule fois ou fractionné au cours de la carrière. Chaque période de formation doit alors avoir une durée minimale équivalant à un mois à temps plein.

Ces périodes minimales d'un mois peuvent elles-mêmes être fractionnées en semaines, journées ou demi-journées.

Participation à la formation et obligation de servir

À la fin de chaque mois et lors de sa reprise de fonction, l'agent remet à son employeur une attestation de présence délivrée par l'organisme de formation. En cas d'absence sans motif valable, l'agent perd le bénéfice de son congé et doit rembourser les indemnités perçues.

S'il est fonctionnaire, l'agent a l'obligation à l'issue de son congé de formation de servir dans la fonction publique (d'État, territoriale ou hospitalière) pendant une période égale à 3 fois celle pendant laquelle il a perçu des indemnités.

S'il ne respecte pas cet engagement, il doit rembourser les indemnités perçues au prorata du temps de service non effectué.

Statut de l'agent en congé de formation

Rémunération

L'agent en congé de formation reçoit, de la part de son administration, une indemnité mensuelle forfaitaire pendant la 1ère année de congé.

Cette indemnité est égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence de l'agent, compte tenu de l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé.

Toutefois, le montant de l'indemnité ne peut pas dépasser l'équivalent d' l'IB 650 d'un agent en fonctions à Paris( 2 659,88 € brut par mois au 1<sup>er</sup> juillet 2022).

Droits sociaux et réintégration

Le temps passé en congé de formation professionnelle est considéré comme du temps de service, il est en conséquence pris en compte pour l'avancement et la promotion interne.

L'agent en congé de formation professionnelle conserve ses droits à congés annuels : il peut les prendre pendant son congé de formation professionnelle, notamment durant les périodes de vacances scolaires.

Dans ce cas, le congé de formation professionnelle est suspendu durant les périodes de congés annuels et l'agent est réintégré sur son poste.

En cas de maladie ou de maternité, le congé de formation est également suspendu et l'agent réintégré et rémunéré selon les règles habituelles applicables pendant ces congés.

Le fonctionnaire reprend son service à la fin du congé de formation professionnelle, ou au cours de celui-ci s'il a demandé à en interrompre le déroulement.

L'agent non titulaire reprend un emploi de niveau équivalent à celui qu'il occupait avant.

# La période d'immersion professionnelle

#### **Objectifs**

Cette période permet à l'agent d'appréhender sur une courte période la réalité d'un métier, d'observer sa pratique et l'environnement professionnel dans lequel elle se déroule en vue de confirmer son projet d'évolution professionnelle et de faire un choix éclairé de mobilité.

#### Auprès de qui?

Auprès de tout employeur public : administration centrale ou service déconcentré, autorité administrative indépendante, établissement public de l'Etat, collectivité territoriale et ses établissements, établissements hospitaliers...

#### Durée

Entre deux et dix jours ouvrés, consécutifs ou non, dont la durée cumulée de peut être supérieure à vingt jours sur une période de trois ans.

#### Procédure

L'agent adresse une demande motivée à l'ENSCM trois mois au moins avant la date à laquelle son commencement est souhaité ou dans un délai réduit en cas d'accord entre l'intéressé et l'ENSCM. La demande précise la structure d'accueil souhaitée, la durée et la période envisagées.

Elle est instruite par l'autorité hiérarchique compétente qui apprécie notamment sa cohérence avec le projet d'évolution professionnelle exprimé.

Dans le mois qui suit la réception de la demande, l'autorité hiérarchique compétente fait connaître à l'intéressé son accord ou les motifs du rejet ou du report de la demande.

La mise en œuvre d'une période d'immersion donne lieu à une convention entre l'agent, l'administration d'emploi et la structure d'accueil. Cette convention définit les fonctions observées par l'agent, le lieu, la durée ainsi que la ou les dates de son déroulement.

Pendant la période d'immersion, le bénéficiaire est considéré comme étant en mission au sens des dispositions fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel civil de l'Etat et du personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Cette période donne lieu, le cas échéant, à une prise en charge des frais de déplacement. La période d'immersion est décomptée du temps de service de l'agent. Elle est sans incidence sur la rémunération de l'agent.

#### II – Processus de formation à l'ENSCM

La politique de formation de l'ENSCM s'appuie sur des procédures spécifiques pour répondre aux différents objectifs de la formation continue des personnels de l'ENSCM, à savoir :

- la professionnalisation des agents,
- l'adaptation à l'évolution des missions,
- l'accompagnement des personnels dans l'évolution de leur carrière.

Le présent chapitre (II) a pour objectif de présenter les modalités pratiques de la Formation au sein de l'ENSCM : de la détermination des besoins (1) qui permet d'établir le Plan de Formation (2) aux modalités de départ en formation (3) en identifiant bien les différents acteurs (4).

Certaines des procédures ci-après reproduites sont intégrées dans la démarche de Certification ISO 9001 depuis 2012.

#### 1) La détermination des besoins de formation :

On distingue les besoins de formation individuels liés à un agent, des besoins de formation collectifs dont l'objectif est de permettre à une catégorie de personnel ou un service de se professionnaliser ou de s'adapter à une évolution globale (ex. nouveaux outils, nouvelles législation, etc.).

La détermination des besoins de formation se fait à titre principal à l'occasion de l'entretien de formation, mais également, occasionnellement au fil de l'eau.

a. L'entretien de formation (voir FICHE 9) et le compte-rendu de l'entretien de formation (voir FICHE 10)

Les agents bénéficient, chaque année, avec leur responsable hiérarchique d'un entretien de formation destiné à déterminer leurs besoins de formations : il doit permettre de susciter entre l'agent et son N+1 une réflexion constructive et partagée en matière de formation, de compétences à acquérir et de parcours professionnel.

#### b. Le recensement des besoins au fil de l'eau :

En dehors du temps dédié à l'entretien annuel de formation, des besoins nouveaux de formation, individuels ou collectifs, peuvent émerger en cours d'année en fonction des besoins du service, de l'agent ou de l'établissement. Ils peuvent être identifiés au fil de l'eau et des actions de formation peuvent être mises en œuvre pour y répondre.

c. L'analyse de la matrice des compétences :

Depuis 2020 l'ENSCM demande aux supérieures hiérarchiques conduisant les entretiens professionnels et de formation de compléter pour chaque agent un tableau intitulé matrice des compétences (voir FICHE 11). L'exploitation de ce document permet d'identifier les compétences « rares » maîtrisées par un nombre restreint d'agents, ce qui induit une certaine fragilité pour l'ENSCM, et permet d'inciter certains agents à acquérir des compétences relevant plutôt d'un champ d'action et d'un service autre que celui auquel ils sont affectés.

#### 2) Le Plan de Formation:

Chaque administration d'État ou établissement public doit établir un plan annuel de formation PDF). Ce plan de formation détermine les formations proposées par l'administration pour ses agents, fonctionnaires et contractuels.

Le PDF est le document pivot de la formation professionnelle. Il s'insère dans un cadre stratégique défini par le document ministériel pluriannuel d'orientation de la formation et il intègre les besoins locaux de formation des agents de l'Etablissement.

Le Plan de Formation est un outil de pilotage de la formation professionnelle qui décrit pour une année la politique de formation de l'Etablissement. L'entretien annuel de formation contribue à ce pilotage, il facilite l'expression et l'identification des besoins de formation des agents.

#### **Voir FICHE 12**: Elaboration du Plan de formation (PDF)

#### 3) Le départ en formation :

#### Formation individuelle :

L'agent souhaitant suivre une formation doit suivre les étapes suivantes :

- 1- Trouver la formation : le service Ressources Humaines peut le cas échéant lui proposer un accompagnement,
- 2- Renseigner le formulaire de <u>demande de formation : voir FICHE 13</u>,
- 3- Transmettre le formulaire au service RH qui en assure le traitement et la validation par la Direction,
- 4- S'inscrire directement pour les formations de l'AMUE, ESEN, IRA (etc.) ou faire parvenir sa demande au service RH pour les formations InterU,
- 5- Participer à la formation et faire parvenir les attestations de formation qui lui sont remises directement par l'organisme formateur.

#### Formation collective :

Le chef de service ou l'enseignant chercheur responsable de projet dépose une demande de formation auprès du service RH qui aide à déterminer le public cible, l'organisme de formation et à la mise en œuvre de la formation. Le service RH fait valider la demande de formation par la Direction de l'ENSCM.

L'action de formation peut être organisée par un organisme extérieur ou par l'ENSCM directement :

- Voir FICHE 14 : départ en formation OUT
- <u>Voir FICHE 15</u> : départ en formation IN

#### 4) Les acteurs de la formation :

- Les agents : l'agent doit être acteur de son parcours de formation ;
- Le chef de service : le CDS accompagne l'agent dans l'identification de ses besoins de formation en lien avec les besoins du poste, du service, les évolutions nécessaires, etc. ;

- L'interuniversitaire (InterU) : L'ENSCM est liée par convention aux autres établissements de l'académie de Montpellier (l'Inter-Universitaire) permettant de mutualiser des actions de formations pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur. L'Inter-U offre des formations dans la préparation des concours ITRF et dans des formations nécessitant une mutualisation pour être menée à bien ;
- L'AMUE : L'AMUE offre des formations pour l'enseignement supérieur ;
- l'Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la Formation (IH2EF ex ESEN) ;
- l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC ex DAFPEN);
- les IRA pour l'Education nationale;
- le SRIAS pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat ;
- Autres organismes

Le service ressources humaines est à la fois acteur et coordonnateur de la formation. Son rôle consiste à :

- Accompagner les agents
- Identifier les besoins de formation, qu'ils procèdent des demandes individuelles des agents ou d'une réflexion générale sur l'évolution des missions de l'ENSCM, en les inscrivant des les axes prônés par la DGAFP et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Sélectionner et faire connaître les formateurs et les offres organismes de formation
- Depuis l'exercice 2023 construire, suivre et rendre compte des crédits de formation mis à disposition au centre financier 401RH (57 500€ ouverts au budget initial 2023)
- Gérer les actions de formation : inscription, départ, ordres de mission, transports, fournisseurs, organisation de formations en interne ou pour le compte de l'inter'U
- Rendre compte de son action : bilan social, plan de formation, certification qualité

#### L'ENTRETIEN DE FORMATION

Les agents bénéficient, chaque année, d'un entretien de formation destiné à déterminer leurs besoins de formations.

#### De quoi s'agit-il?

Les agents de l'État bénéficient, d'un entretien de formation avec leur responsable hiérarchique.

Cet entretien est destiné à déterminer leurs besoins de formations au vu des objectifs qui leurs sont fixés.

Cet entretien permet également aux agents de présenter leurs demandes en matière de préparation aux concours, de validation des acquis de l'expérience (VAE), de bilan de compétences et de période de professionnalisation.

#### Périodicité

L'entretien se déroule tous les ans

#### Déroulement

Le supérieur hiérarchique de l'agent établit un compte-rendu de l'entretien. Les objectifs de formation proposés pour l'agent y sont inscrits.

Ce compte-rendu est communiqué à l'agent qui peut y ajouter des observations.

Ce compte-rendu, ainsi qu'un récapitulatif des formations suivies, sont joints au dossier individuel de l'agent.

Les refus aux demandes de formation de l'agent doivent être motivés.

#### À savoir:

Cet entretien peut être associé à l'entretien annuel d'évaluation des agents.

## CR TYPE D'ENTRETIEN DE FORMATION



Annexe 4 - Version ENSCM

#### **COMPTE RENDU DE FORMATION**

Année: 2022/2023

AGENT	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
Nom d'usage :	Nom:
Nom de famille :	Prénom :
Prénom :	Corps-grade :
Date de naissance :	Intitulé de la fonction :
Corps-grade :	Structure (nom et adresse de l'établissement d'affectation) :

Date de	l'entretien	de 1	formation	:
---------	-------------	------	-----------	---

Date du précédent entretien de formation :

L'agent envisage-t-il de mobiliser son Compte Personnel de Formation (CPF)\* cette année :

\*Création et consultation à l'adresse : https://www.moncompteformation.gouv.fr/

#### 1 - DESCRIPTION DU POSTE OCCUPE PAR L'AGENT :

- structure :
- intitulé du poste :
- date d'affectation :
- emploi type (cf REME ou REFERENS):
- positionnement du poste dans la structure :
- quotité d'affectation :
- Cotation du poste (groupe RIFSEEP) :

Missions du poste :		
e cas échéant, fonctio	ns d'encadrement ou	de conduite de projet :
l'agent assume-t-il des	fonctions de conduite	de projet ?   □ oui □ non
l'agent assume-t-il des	fonctions d'encadreme	ent? □ oui □ non
Si oui, préciser le nombr	e d'agents : et leu	r répartition par catégorie : A B C
Activ	vités de transfert de c	compétences ou d'accompagnement des agents
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Formateur *		
Tuteur (préciser dans	quel cadre et les années,	):
Président / Vice-pré	sident de jury (précise	er quel jury et les sessions):
Mombro do jury (prá	ciser quel jury et les sess	ional
wembre de jury (pre	ciser quei jury et les sess	ions).
	*F	Aire diamentes non Novemb
	Forma	tions dispensées par l'agent
Année	Discipline	Titre de la (des) formation(s) animée(s) et organisme(s) concerné(s)
		3311361116(3)
	ı	
FORMATIONS DEN	MANDEES SUR LA I	PERIODE ECOULEE :

#### 2 – BILAN DES FORMATIONS SUIVIES SUR LA PERIODE ECOULEE :

Sessions réalisées du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 :

Libellé de la formation	Nombre d'heures	Nombre d'heures CPF utilisées	Nombre d'heures suivi effectif (si absence partielle)	Niveau A-B-C-D	Commentaires (appréciation, bilan, suites)

Auto-évaluation des formations réalisées l'année n-1 selon les critères suivants (exploitation pour démarche certification QUALITE):

Niveau A :	Formation qui a répondu aux résultats attendus par l'agent et son responsable et a eu des impacts sur la situation de travail
Niveau B :	Formation qui a répondu aux résultats attendus par l'agent et son responsable mais qui n'a pas été exploitée en situation de travail
Niveau C :	Formation qui n'a pas répondu aux résultats attendus par l'agent et son responsable et qui s'est avérée inutile
Niveau D :	Formation qui a répondu aux résultats attendus dans le cadre du projet d'évolution de l'agent.

#### 3 - FORMATIONS DEMANDEES SUR LA PERIODE ECOULEE ET NON SUIVIES:

(Formations demandées lors de l'entretien précédent) :

Action de formation	Nombre d'heures

#### FORMATIONS DEMANDEES POUR LA NOUVELLE PERIODE du 01/09/23 au 31/08/24:

#### 4 - FORMATION CONTINUE:

- **Type 1. Formations d'adaptation immédiate au poste de travail** (stages d'adaptation à l'emploi, de prise de poste après une mutation ou une promotion).
- Type 2. Formations à l'évolution des métiers ou des postes de travail (approfondir ses compétences techniques, actualiser ses savoir-faire professionnels, acquérir des fondamentaux ou remettre à niveau ses connaissances pour se préparer à des changements fortement probables, induits par la mie en place d'une réforme, d'un nouveau système d'information ou de nouvelles technologies).
- Type 3. Formations d'acquisition de qualifications nouvelles (favoriser sa culture professionnelle ou son niveau d'expertise, approfondir ses connaissances dans un domaine qui ne relève pas de son activité actuelle, pour se préparer à de nouvelles fonctions, surmonter des difficultés sur son poste actuel).

Libellé de la formation	Finalité (action de formation de type 1,2 ou 3)	Demande à l'initiative de : - l'agent - l'administration	Durée

Actions de formation demandées par l'agent et recueillant un avis défavorable du supérieur hiérarchique direct :

Libellé de la formation	Motivation du responsable conduisant l'entretien (si avis défavorable)

**NB**: l'avis défavorable émis par le supérieur hiérarchique direct conduisant l'entretien ne préjuge pas de la suite donnée à la demande de formation.

#### 5 - FORMATION DE PREPARATION A UN CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL:

(pour acquérir les bases et connaissances générales utiles à un concours, dans le cadre de ses perspectives professionnelles pour préparer un changement d'orientation pouvant impliquer un départ de son ministère ou de la fonction publique).

# 6 – FORMATIONS POUR CONSTRUIRE UN PROJET PERSONNEL A CARACTERE PROFESSIONNEL :

**VAE – Validation des acquis de l'expérience** (pour obtenir un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles) :

Bilan de compétences (pour permettre une mobilité fonctionnelle ou géographique) :

**Période de professionnalisation** (pour prévenir des risques d'inadaptation à l'évolution des méthodes et techniques, pour favoriser l'accès à des emplois exigeant des compétences nouvelles ou qualifications différentes, pour accéder à un autre corps ou cadre d'emplois, pour les agents qui reprennent leur activité professionnelle après un congé maternité ou parental) :

Congé de formation professionnelle (pour suivre une formation) :

**Entretien de** carrière (pour évaluer son parcours et envisager des possibilités d'évolution professionnelle à 2-3 ans) :

**Bilan de carrière** (pour renouveler ses perspectives professionnelles à 4-5 ans ou préparer un projet de 2ème carrière) :

#### 7 - SIGNATURE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

Nom, qualité de l'autorité hiérarchique :	
Date et signature :	
Date de transmission du compte-rendu à l'agent :	

#### 8 - SIGNATURE ET OBSERVATIONS DE L'AGENT SUR SON ENTRETIEN DE FORMATION:

Nom – Prénom de l'agent :	
Observations :	
Date et signature :	

La date et la signature ont pour seul objet de témoigner de la tenue de l'entretien et de sa transmission à l'agent.

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat – Article 5 :

- Le compte rendu de l'entretien de formation est établi sous la responsabilité du supérieur hiérarchique.
- Les objectifs de formation proposés pour l'agent y sont inscrits.
- Le fonctionnaire en reçoit communication et peut y ajouter ses observations.
- Ce compte rendu ainsi qu'une fiche retraçant les actions de formation auxquelles le fonctionnaire a participé sont versés à son dossier.
- Les actions conduites en tant que formateur y figurent également.
- Le fonctionnaire est informé par son supérieur hiérarchique des suites données à son entretien de formation.
- Les refus opposés aux demandes de formation présentées à l'occaionde l'entretien de formation sont motivé

#### LA MATRICE DES COMPETENCES

#### Finalité de l'outil :

La matrice des compétences est un outil de coloration des compétences professionnelles des agents IATS de l'ENSCM, affectés sur des fonctions administratives, techniques ou d'assistance à l'enseignement et la recherche. En complément des fiches de poste nominatives, cet outil a pour finalités d'identifier et de visualiser à partir d'un référentiel commun, les compétences professionnelles présentes dans les ressources humaines de l'établissement ; de repérer les possibilités d'accroissement ou de transfert de compétences, les opportunités de mobilité et de formation ; et de pouvoir s'y référer en cas de besoin lié à départ ponctuel ou définitif d'un agent. La matrice des compétences est un outil de gestion interne, partagé avec l'agent pour la partie qui le concerne, avec le responsable de service pour tous les agents de son unité de travail et avec le SRH pour compilation des données à fin d'aide à la gestion prévisionnelle. Son contenu n'a pas vocation à être diffusé collectivement.

#### Modalités de coloration :

La matrice des compétences est remplie par le responsable de service avec la personne concernée. Les finalités, modalités et échelle de coloration sont à cette occasion explicitées à l'agent. Le responsable de service rassure l'agent : il s'agit bien d'une coloration de ses compétences professionnelles et en aucun cas d'une notation critique de sa personne. La matrice comprend 9 chapitres de compétences : un chapitre relatif aux compétences générales et tranversales valables pour tous les types de fonctions et tous les agents (de 1.1 à 1.15) ; 8 chapitres liés à des compétences plus spécifiques renvoyant à un coeur de métier que l'agent occupe aujourd'hui ou a pu occuper hier (de 2.1 à 9.5). A ce titre donc, il est nécessaire de "balayer" tous les items de la matrice afin de pouvoir identifier avec l'agent des compétences mises en oeuvres dans ses fonctions actuelles, mais également, le cas échéant, des compétences acquises dans des fonctions précédentes et toujours actives.

#### Echelle de coloration :

0 sans objet	la compétence n'est pas à développer pour cette fonction	absent
1 Ne sait pas faire	Ignorant, la compétence n'est pas développée	"ignorant"
2 Sait faire avec de l'aide, un support, un encadrement	Débutant, la compétence n'est pas assurée	débutant
3 Sait faire de façon autonome	Pratiquant, la compétence est stabilisée	pratiquant
4 Sait trouver une solution à un problème, un imprévu	Expert, la compétence peut être adaptée quel que soit le contexte	expert

COMPETENCES GENERALES ET TRANSVERSES	
Se repérer dans l'environnement de la fonction publique / dans l'organisation et le fonctionnement de	
l'enseignement supérieur et de la recherche / dans l'environnement institutionnel et décisionnel de	
l'établissement / dans les réseaux professionnels auxquels il appartient  Connaître les dispositions et suivre les évolutions juridiques, réglementaires et/ou techniques de son	
domaine d'activité	
Maîtriser l'environnement bureautique et les outils informatiques courants (tableur, traitement de texte,	
logiciel de base de données, internet, messagerie etc.)	
Maîtriser les outils informatiques spécifiques au cœur de métier	
Gérer des crédits spécifiques à son activité Rédiger des courriers administratifs, compte-rendus, rapports, articles, didacticiels, etc.	
Posséder des compétences rédactionnelles, de synthèse et d'argumentation	
Tenir des tableaux de bord et des indicateurs de gestion ou de performance	
Respecter les échéances de gestion et les procédures	
Accueillir, informer, orienter, assister les personnels/usagers/utilisateurs de l'établissement	
Etre capable d'interagir en anglais avec un locuteur en présentiel/à distance	
Connaître les mesures de protection sanitaire dans les différents locaux de la structure	
Rendre compte à son N+1 Hiérarchiser et organiser ses activités en fonction des priorités liées au fonctionnement de l'établissement	
Communiquer et organiser la circulation de l'information selon le contexte, en fonction du media/support,	
du message, des cibles, etc	
COMPETENCES FINANCES / COMPTABILITE / MARCHES PUBLICS	
Gestion budgétaire : préparation et suivi de l'excécution budgétaire, analyse financière	
Gestion comptable : tenue de la comptabilité générale	
Gestion des achats et des marchés publics	
Gestion financière et juridique des contrats et conventions	
Contrôle interne budgétaire et comptable	
COMPETENCES RESSOURCES HUMAINES	
Gestion des carrières et des contrats de travail de la FP	
Gestion et/ou contrôle de la paye	
Gestion du temps de travail	
Gestion de la formation du personnel	
Gestion des recrutements et concours/examens	
COMPETENCES SCOLARITE / FORMATION	
Gestion de la scolarité : modélisation de l'offre de formation	
Gestion de la scolarité : sélection, examens, délivrance des diplômes, etc.	
Gestion des stages	
Gestion des mobilités internationales des élèves	
Gestion des prêts documentaires	
COMPETENCES TECHNIQUES	
COMPETENCES TECHNIQUES  Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires  Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires  Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES**	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs,	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc)	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  COMPETENCES INFORMATIQUES Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation de base de données  COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, CC,	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, CC, spectrometres	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, CC,	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectromètres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques, suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée: chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement: entretien et maintenance appareils scientifiques: Hplc, GC, spectrometres Connaissances scientifiques en chimie: technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini Gestion des diffèrents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES**	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques, suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée: chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de pare informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement: entretien et maintenance appareils scientifiques: Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie: technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des diffèrents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe: former, déléguer, évaluer, etc.	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel  Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc.  Animer une réunion, savoir négocier	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des diffèrents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc.	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de pare informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, CC, spectrometres Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Matriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex. projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de pare informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectromètres Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex. projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, CC, spectrometres Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interme / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES**	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en travail en traversealité et la conduite de projets (ex. projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interme / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES** Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de pare informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des diffèrents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.)  Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES** Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de pare informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex. projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES** Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à la sécurité des systèmes d'informations	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de pare informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des diffèrents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.)  Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES** Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques, suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée: chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  COMPETENCES INFORMATIQUES Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de pare informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  COMPETENCES MANAGERIALES Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex. projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants  COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES  Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable  Compétences liées aux responsabilités relatives à la protection des données personnelles  Compétences liées aux responsabilités relatives à la protection des données personnelles  Compétences liées aux responsabilités relatives à la fonction de défense et de sécurité	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques , suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation de parc informatique Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex. projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES** Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à l'ordonnateur par délégation Compétences liées aux responsabilités relatives à la protection des données personnelles	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques, suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc. Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES**  Compétences liées aux responsabilités relatives à la protection des données personnelles  Compétences liées aux responsabilités relatives à la sécurité des systèmes d'informations  Compétences liées aux responsabilités relatives à la fonction de défense et de sécurité  **COMPETENCES JURIDIQUES**	
Maintenances preventives et curatives des installations techniques, suivi de contrats de prestataires Suivi des contrôles techniques périodiques obligatoires Rédaction de prescriptions techniques et de cahiers des charges Pilotage Gestion Technique Centralisée : chauffage, climatisation, éclairages, alarmes, contrôle accès Prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité  **COMPETENCES INFORMATIQUES** Assistance et maintenance de premier niveau (informatique, téléphonie, audiovisuel, photocopieurs, etc) Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'infrastructure systèmes et réseaux Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation d'applications Administration, conception, sécurisation de base de données  **COMPET. SCIENTIF. ET ASSISTANCE A RECHERCHE ET/OU PEDAGOGIE** Assistance technique à l'enseignement : entretien et maintenance appareils scientifiques : Hplc, GC, spectrometres  **COMPET. SCIENTIF.** Et assistance de laboratoire d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances scientifiques en chimie : technique d'analyses et conduite d'expériences de laboratoire selon un protocole défini  Gestion des différents consommables et matériels de laboratoire  Connaissances de l'environnement industriel  Assistance à la pédagogie numérique  **COMPETENCES MANAGERIALES** Encadrer une équipe : former, déléguer, évaluer, etc.  Animer une réunion, savoir négocier  Maîtriser le travail en transversalité et la conduite de projets (ex projet de service, conduite du changement, ingénierie, organisation d'évènements, etc.) Piloter un processus qualité Former tout type de public : interne / externe, agents / apprenants  **COMPETENCES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES** Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétences liées aux responsabilités relatives à l'agence comptable Compétence	

Assurer une veille juridique

# FICHE 12 ELABORATION DU PLAN DE FORMATION

ENS	PROCEDURE	PR-RH 01
C M Chimie Montpellier	ELABORATION DU PLAN DE FORMATION	Version : 02 Date : 15/05/2023 Page : <b>32/45</b>

Tous les modèles sont consultables et téléchargeables à partir de l'Intranet/Cellule Qualité / Supports

#### 1- OBJET et DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure décrit le processus d'élaboration du Plan de Formation des Personnels à l'ENSCM : élaboration en fin d'année n pour PDF année civile n+1 (ex. élaboration en décembre 2023 du PDF 2024). La mise en œuvre de cette procédure est sous la responsabilité du chargé de mission Ressources Humaines, pilote du processus, également appelé responsable ressources humaines.

#### 2- DESCRIPTION:

QUI	PERIODE	ACTIONS	DOCUMENTS
Agents	Au fil de l'eau	Les agents BIATSS, sous couvert de	Fiche de demande
BIATSS et		leur CDS, et les agents EC peuvent	formation
EC		faire remonter des besoins de	individuelle/collective
		formation.	(FO-RH-07)
CDS	Au fil de l'eau	Les CDS peuvent, en fonction des	Fiche de demande
		objectifs de leur service, faire	formation
		remonter des besoins collectifs de	individuelle/collective
		formation pour les agents BIATSS	<u>(FO-RH-07)</u>
CFUL	Au fil de l'eau	Les Correspondants Formation des	Fiche de demande
		unités et laboratoires peuvent faire	formation
		remonter, en fonction des objectifs	individuelle/collective
		des unités, des besoins de	(FO-RH-07)
		formation individuels et collectifs	
DIR et DFE	Au fil de l'eau	Le Directeur et le directeur de la	Fiche de demande
		formation et aux enseignements	formation
		expriment, en fonction de la	individuelle/collective
		politique de l'Etablissement, les	(FO-RH-07)
		besoins collectifs de formation pour	
		les personnels EC	
Agents	avril/juillet	Les CDS recueillent les besoins en	CR entretiens
BIATSS/CD		formation des agents BIATSS placés	professionnels ( <u>FO-RH-</u>
S		sous leur responsabilité à l'occasion	<u>10</u> )
		de l'entretien professionnel annuel,	CR Formation (FO-RH-11)
		via le compte-rendu de Formation	
RF/RRH	Octobre/novembre	Le RRH recense et analyse les	Fichier Excel (DI-RH-12)
		besoins de formation issus de	
		l'exploitation des CR entretiens	
		professionnels / Formation	
RF/RRH	décembre	Le SRH conçoit et rédige le Plan de	
		Formation en s'appuyant sur :	Décret du 15/10/2007

		<ul> <li>Les dispositions législatives et réglementaires,</li> <li>Les orientations interministérielles</li> <li>les orientations ministérielles du MESR</li> <li>le contrat quinquennal de l'ENSCM</li> <li>les besoins individuels et collectifs recensés</li> </ul>	(DE-RH-13) Décret du 26/12/2007 (DE-RH-14) Circulaire interministérielle du 01/10/2014 (DE-RH-15) Circulaire du MENESR du 05/06/2015 (DE-RH-16) Contrat quinquennal 2021 26 (DE-RH-17) Fichier Excel (DI-RH-12)
RF/RRH	février	Passage en CSAE pour avis du Plan de Formation prévisionnel et du bilan de l'année écoulée	PDF
RF/RRH	octobre/novembre	Diffusion d'une note d'information aux personnels de l'Etablissement relative au PDF et à la démarche de départ en formation	Note de service interne
RF/RRH	octobre/novembre	Diffusion du PDF au Réseau Formation (Inter U, etc.)	

#### 3- DEFINITIONS:

**PDF**: Plan de formation

**AGENTS**: tout type de personnel (EC, BIATSS, titulaires/contractuels, CDD/CDI, financement sous Plafond Etat ou sous Ressources Propres)

**EC**: personnels Enseignants – Chercheurs

BIATSS: personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé

CDS: Chef de Service

**DIR**: Directeur

**DFE**: Directeur de la formation et aux enseignements

**DGS** : Directeur.trice général.e des services **SRH** : Service des Ressources Humaines

**RF**: Responsable Formation

**RRH**: Responsable des Ressources Humaines

**CFUL** : Correspondants Formation des Unités / Laboratoires

CSAE: Comité social d'administration d'établissement

CA: Conseil d'Administration

#### 4- HISTORIQUE DU DOCUMENT :

R: Initiales du rédacteur

V : Initiales du vérificateur (pilote de processus, délégué au pilotage de la qualité ou assistant qualité)

A: Initiales de l'approbateur (délégué qualité et/ou Direction)

**VRS** : Version du document incrémentée de 1 lors d'une modification importante, laissée à l'appréciation du RMQ

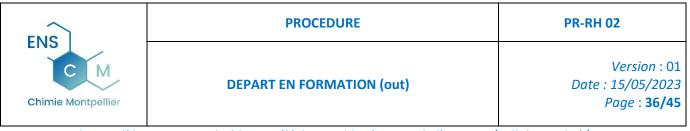
DATE	VRS	NATURE DES MODIFICATIONS	R	V	Α
06/07/20 15	V.01	Création de la procédure	EMR	EMR /EH	SC
22/02/20 16	V.02	Actualisation et Modification	EMR		
15/05/20 23	V.03	Refonte et actualisation	FF		

# **DEMANDE DE FORMATION**

# FICHE DE DEMANDE DE FORMATION

_	AGENT/SERVICE	
	Nom, Prénom :	
	Service/Laboratoire :	
	Mail:	
	FORMATION	
1 <sup>ère</sup> ETAPE DEMANDE DE FORMATION		
ère I DE D	Intitulé :	o programme of money.
1 MAND	Organisme :	Coordonnées :
DE	Coût (hors frais de mission) :	Durée et date(s) :
	Préciser les compétences attendu A la fin de la formation, je souhaite être	ues de cette formation (champs obligatoire) : capable de
_	VISA	
2 <sup>ème</sup> ETAPE Signature Agent et Responsable hiérarchique	Agent : Date et signature	Responsable hiérarchique:  □ Favorable □ Défavorable  Motif (joindre courrier si nécessaire)  Date et signature
S	PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
	Service RH :	Observations et visa financier :
_	Date de réception :	☐ centre de coûts
nande au SS	Plan de formation □ oui □non □ T1 □ T2 □ T3	Signature :
3ème ETAPE Transmission de la demande au Service RH IATOSS	<b>Décision de la Direction :</b> ☐ Favorable ☐ Défavorable	Observation :
3èr nissi ervic	Signature	
Transn	Directrice générale des services	Directeur

# **DEPART EN FORMATION (out)**



Tous les modèles sont consultables et téléchargeables à partir de l'Intranet/Cellule Qualité/Supports

#### 1- OBJET et DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure décrit le processus de départ en formation des Personnels de l'ENSCM sur une action de formation extérieure à l'Etablissement.

La mise en œuvre de cette procédure est sous la responsabilité de la Responsable des Ressources Humaines pilote du processus.

#### 2- DESCRIPTION:

QUI	PERIODE	ACTIONS	DOCUMENTS
RF/RRH	au fil de l'eau	Diffusion des offres de formation aux personnels de l'Etablissement (mails, intranet)	Offre Inter U ( <u>DE-RH-18</u> ) Offre Rectorat DAFPEN ( <u>https://www.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/formation-personnels</u>
Agent	Au fil de l'eau	Demande de départ en formation	Fiche de demande formation individuelle/collective (FO-RH-07)
CDS	Au fil de l'eau	Validation hiérarchique de la demande de l'agent	Fiche de demande formation individuelle/collective (FO-RH-07
RF/RRH	Au fil de l'eau	Instruction de la demande : liens avec le poste, les compétences requises et le PDF Vérification et suivi des crédits (autorisations d'engagement) disponibles au centre financier 401RH	Fiche de demande formation individuelle/collective (FO-RH-07
DIR	Au fil de l'eau	Autorisation de départ en formation	Fiche de demande formation

			individuelle/collective (FO-RH-07
RF/RRH	Au fil de l'eau	Envoi du formulaire rempli et visé à l'organisme de formation. Lien d'information à l'agent concerné et au service SFM pour bon de commande.	mail
Agent/CDS	Dès réception de la convocation	Saisie de l'absence pour formation sur PHP Congés et validation du CDS	
Agent/FIN	Dès réception de la convocation	Production de l'ordre de mission et le cas échéant, réservation transport et hébergement	Fiche Ordre de Mission ( <u>DE-RH-19</u> ) Fiche Demande de Réservation ( <u>DE-RH-20</u> )
Agents/organis me	A la fin de la formation	Evaluation à chaud portant sur la satisfaction des stagiaires, la pédagogie du formateur, le contenu, etc.	Formulaire d'évaluation de la formation ( <u>FO-RH-</u> <u>06</u> )
Agent/organism e	Après la formation	Transmission au SRH de l'attestation de présence de l'agent à l'action de formation	Attestation de présence (DE-RH-21)
RF/RRH	Au fil de l'eau	Mise à jour du tableau de suivi des formations avec lien hyper texte pour les attestations de suivi	Fichier Excel (DI-RH-12)
RF/RRH/Agents	3 à 6 mois après la formation	Evaluation à froid de l'action de formation : retour sur investissement par auto-évaluation de l'agent formé.	Formulaire d'évaluation de la formation (FO-RH-12)
Agents BIATSS/CDS	Lors de la campagne des entretiens professionnels annuels	Bilan des formations : évaluation portant sur le transfert de connaissances en situation de travail et sur son influence dans l'atteinte des objectifs individuels ou collectifs fixés pour les services	CR entretiens professionnels ( <u>FO-RH-10</u> ) CR Formation ( <u>FO-RH-11</u> )

#### 3- **DEFINITIONS**:

**PDF**: Plan de formation

**AGENTS**: tout type de personnel (EC, BIATSS, titulaires/contractuels, CDD/CDI, financement sous

Plafond Etat ou sous Ressources Propres)

**EC**: personnels Enseignants – Chercheurs

BIATSS: personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé

**CDS**: Chef de service

**DIR**: Directeur

**DFE**: Directeur de la formation et aux enseignements

**DGS** : Directeur.trice général.e des services

**RF**: Responsable Formation

**RRH**: Responsable des Ressources Humaines

FIN : Service Finances et Marchés publics

CSAE: Comité social d'administration d'établissement

**CA**: Conseil d'Administration

#### 4- HISTORIQUE DU DOCUMENT:

R: Initiales du rédacteur

**V** : Initiales du vérificateur (pilote de processus, délégué au pilotage de la qualité ou assistant qualité)

A : Initiales de l'approbateur (délégué qualité et/ou Direction)

**VRS** : Version du document incrémentée de 1 lors d'une modification importante, laissée à l'appréciation du RMQ

DATE	VRS	NATURE DES MODIFICATIONS	R	V	Α
07/07/2015	V.01	Création de la procédure	EMR	EMR	SC
22/02/2016	V.02	Actualisation et Modification	EMR		
15/05/23	V.03	Actualisation	FF		

# **DEPART EN FORMATION (in)**



Tous les modèles sont consultables et téléchargeables à partir de l'Intranet/Cellule Qualité/Supports

#### 1- OBJET et DOMAINE D'APPLICATION :

Cette procédure décrit le processus de départ en Formation des Personnels à l'ENSCM sur une action de formation organisée par l'Etablissement.

La mise en œuvre de cette procédure est sous la responsabilité de la Responsable des Ressources Humaines, pilote de processus.

#### 2- DESCRIPTION:

QUI	PERIODE	ACTIONS	DOCUMENTS
RF/RRH	au fil de l'eau	En fonction des besoins	PDF
		collectifs recensés,	
		conception possible	
		d'actions de formation, en	
		lien ou non avec le Réseau	
		Formation : ingénierie de	
		formation avec	
		établissement d'un cahier	
		des charges et mise en	
		concurrence si besoin	
		(v.FIN)	
DIR	Dès la fin de	Validation de la	
	l'étape	convention avec le	
	ingénierie /	prestataire organisme de	
	mise en	formation	
	concurrence		
RF/RRH	Dès	Organisation matérielle :	Helpdesk pour résa salle
	notification	résa salle, demande	Formulaire pour demande
	de la	protocole, prépa feuille	Protocole (FO-RH-02)
	formation	d'émargement	Feuille d'émargement ( <u>FO-PIL-04)</u> )
RF/RRH	Dès	Convocation des agents	Lettre de convocation des agents
INI / ININI I	notification	Convocation des agents	(DI-RH-22)
	de la		(51 111 22)
	formation		
RF/RRH	Jour J de la	Réalisation de la formation	
	formation	avec le formateur	
agents	A la fin de la	Clôture de la formation	Formulaire d'évaluation de la
	formation	avec le formateur et	formation (FO-RH-06)
			,

		évaluation à chaud portant sur la satisfaction des stagiaires, la pédagogie du formateur, le contenu, etc.	
RF/RRH	Après la formation	Production de l'attestation de présence pour les agents ayant suivi la formation	Attestation de présence (DE-RH- 21)
RF/RRH/Agents	3 mois après la formation	Evaluation à froid de l'action de formation : retour sur investissement par auto-évaluation de l'agent formé.	Formulaire d'évaluation de la formation ( <u>FO-RH-12</u> )
Agents BIATSS/CDS	Lors de la campagne des entretiens professionnels annuels	Bilan des formations : évaluation portant sur le transfert de connaissances en situation de travail et sur son influence dans l'atteinte des objectifs individuels ou collectifs fixés pour les services	CR entretiens professionnels ( <u>FO-RH-10</u> ) CR Formation ( <u>FO-RH-11</u> )

#### 3- **DEFINITIONS**:

**PDF**: Plan de formation

**AGENTS**: tout type de personnel (EC, BIATSS, titulaires/contractuels, CDD/CDI, financement sous

Plafond Etat ou sous Ressources Propres)

EC: personnels Enseignants – Chercheurs

BIATSS: personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé

CDS: Chef de service

**DIR**: Directeur

**DFE**: Directeur de la formation et aux enseignements

**DGS**: Directeur.trice général.e des services

**RF**: Responsable Formation

**RRH**: Responsable des Ressources Humaines

CSAE: Comité social d'administration d'établissement

**CA**: Conseil d'Administration

#### 4- HISTORIQUE DU DOCUMENT

R: Initiales du rédacteur

**V** : Initiales du vérificateur (pilote de processus, délégué au pilotage de la qualité ou assistant qualité)

A: Initiales de l'approbateur (délégué qualité et/ou Direction)

**VRS**: Version du document incrémentée de 1 lors d'une modification importante, laissée à l'appréciation du RMQ

DATE	VRS	NATURE DES MODIFICATIONS	R	V	Α
07/07/2015	V.01	Création de la procédure	EMR	EMR	SC
15/05/2023	V.02	Actualisation	FF		

# III - Bilan des formations de l'année civile 2022

AXE	DOMAINEFORM. CONTINUE	INTITULE DE LA FORMATION	NB agents ayant suivi Ia formation	dont EC/E	TYPE DE FORMATION		DUREE EN H	PRESENTIEL, LIGNE, HYBRIDE	VILLE DU LIEU DE FORMATION
Développement durable et responsabilité sociétale		INSTANT DECOUVERTE: PARTAGE AUTOUR DES STRATEGIES RH POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?	2		T1	0,08	0,5	EN LIGNE	MONTPELLIER
		MIEUX ETRE DANS NOS ORGANISATIONS : INITIATIVE UNIVERSITE POITIERS DANS SON TERRITOIRE	2		T1	0,16	1,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
		QUALITE DE VIE ET SANTE MENTALE DANS NOS ORGANISATIONS	2		T1	0,16		EN LIGNE	MONTPELLIER
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PROCEDURES DISCIPLINAIRES LIEES AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES - VSS	3	3	T1	1,00	6,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		CANDIDATER AU LABEL DD&RS	1		T1	0,33		EN LIGNE	MONTPELLIER
		FRESQUE DU CLIMAT	10	6			0,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		PERSEES WEBINAR - PRISE EN MAIN OUTIL POUR LABELLISATION DD&RS	1		T1	0,33		EN LIGNE	MONTPELLIER
		QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	1		T1	1,00		EN LIGNE	MONTPELLIER
		SELF DEFENSE AU FEMININ	13	4	T3	0,50	3,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		VSS LES ENQUETES ADMINISTRATIVES SUSCEPTIBLES DE SUITES DISCIPLINAIRES	1		T1	1,00	6,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
		CLASSROOM POUR ENSEIGNEMENT HYBRIDE ET COMODAL	5		T1	0,25	1,5	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		ECRANS INTERACTIFS	15	14		0,25	1,5	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		MESURES D'IMPEDANCE APPLIQUEE A ELECTROCHIMIE - NIVEAU 1 DEBUTANT	1		T2	5,83	35,0	PRESENTIEL	PARIS
		MONTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS HORIZON EUROPE	1	1	T1	0,50	3,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
Enseignement & Recherche	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	OPTIMISER SA GESTION DU TEMPS ET DES PRIORITES - POUR LES EC	1		T1	1,00	6,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		PLATEFORME ELFFE THEIA	1		T1	0,25	1,5	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		PLATEFORME ELFFE THEIA	4	4	T1	0,25	1,5	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		RMN: SESSION 2022	3	2	T2	3,33	20,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
Hygiène, sécurité, santé et handicap	HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LE PERSONNEL NON-ÉLECTRICIEN BS-HO (FORMATION INITIALE)	7		T1	2,33	14,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
nygiene, securite, sunte et nunurcup	. ,	BUSINESS OBJECTS - ATELIER	8		T1	0,50	3,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	INITIATION TABLEAUX CROISES DYNAMIQUES EXCELL	6	1	T1	0,50	3,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		LINUX BASES INITIATION A UTILISATION AVANCEE DU SYSTÈME	1		T1	5,00	30,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		LOGICIFL AMETHYS - PUBLICATION OFFRE FORMATION UM	2		T1	0,50	3,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
Informatique et bureautique		LOGICIEL OPALE TEEXMA UTILISATEUR GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS	2		T2	-,	0,0	PRESENTIEL	GRENOBLE
		OPALE UTILISATION - ATELIER	4		T1	0,50	3,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		VALORISATION OFFRE FORMATION - EQUIPE PROJET ODF - UM	1		T2	0,22	1.3	PRESENTIEL	MONTPELLIER
	RESSOURCES HUMAINES	WINPAIE: PARAMETRAGE ET UTILISATION	3		T1	2,00		EN LIGNE	MONTPELLIER
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DES ANGLICISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (SAES)	1	1	T2	2,00	12,0	PRESENTIEL	CLERMONT FERRAND
	LANGUES	ANGLAIS AU TRAVAIL, ACCUEIL ET SECRÉTARIAT et test	2		T1	3,50	21.0	HYBRIDE	MONTPELLIER
Langues		ANGLAIS STAGE INTENSIF	1		T1	5,00	30,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
		LINGUISTIQUE ANGLAIS	1		T2	10,00	60,0	PRESENTIEL	DUBLIN
	MANAGEMENT	CONDUITE DE PROJETS (PFRH)	1		T1		0,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		PARCOURS MANAGEMENT	2		T1		0,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
Management et pilotage		REUSSIR SES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT	1		T1	2,33	14,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		SAVOIR DELEGUER EFFICACEMENT	1		T1	0,50	3,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
Definantian assessment	PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE CONCOURS ET DES	ENTRETIEN DE RECRUTEMENT	1		T1	2,00	12,0	PRESENTIEL	TOULOUSE
Préparation concours	EXAMENS PROFESSIONNEL	VALORISER SON PARCOURS PROFESSIONNEL A L'ORAL	1		T1		0,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
Professionnalisation		CYCLE DE FORMATION DES AGENTS COMPTABLES - MODULE C	1		T1	2,00	12,0	PRESENTIEL	POITIERS
	ECONOMIE, FINANCE ET GESTION	BUSINESS OBJECTS - SIFAC	1		T1		0,0	PRESENTIEL	PARIS
	ECONOMIE, FINANCE ET GESTION	SIFAC - ANALYSE DES FLUX ORDONNATEURS	1		T1	1,00	6,0	PRESENTIEL	PARIS
		LAB'U BUDGET 1	1		T1	1,00	6,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	AUDITS INTERNES QUALITE	3	1	T2	3,00	18,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	CYCLE DE FORMATION DES DGS - PRISE DE FONCTION	1		T1	2,00	12,0	PRESENTIEL	POITIERS
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	ELABORER LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE - RSU	1		T1	1,00	6,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE HT BT	1		T1	4,66	28,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	MAINTENANCE ET DETECTION DE PANNES - LC 1200/1260	1		T1	2,33	14,0	PRESENTIEL	ULIS
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	PRÉPARER UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE ERASMUS+	1		T3	1,00	6,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	UTILISATION MP AES 4X00	1		T1	3,00	18,0	PRESENTIEL	LES ULIS
	PARCOURS INDIVIDUALISE DE FORMATION ET DE RECONVERSION, DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL A VISEE PROFESIONNELLE	AMELIORER SON ESTIME DE SOI	1		T3	1,00	6,0	PRESENTIEL	MONTPELLIER
		CALCUL ET LA GESTION DE LA RAFP	1		T1	1,00	6,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
	RESSOURCES HUMAINES	INAPTITUDE TEMPORAIRE OU DEFINITIVE - RECLASSEMENT - MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE OU LICENCIEMENT	1		T1	2,00	12,0	EN LIGNE	MONTPELLIER
		CONSTRUITE ET EVALUER LES EPREUVES DES CONCOURS ITRF	1		T3	1,00	_	PRESENTIEL	MONTPELLIER
						0,50		PRESENTIEL	MONTPELLIER

# IV – Plan de Formation de l'année universitaire 2022/23 : Perspectives et Objectifs

#### A- Perspectives:

Les perspectives de la politique de formation de l'ENSCM considérées sous l'approche service de formation demeurent :

- La mobilisation des trois personnels du service RH et en particulier de l'assistante ressources humaines sur la thématique formation continue et accompagnement des parcours,
- La pleine appropriation de la démarche QUALITE
- Le recensement des départs en séminaires, conférences, etc, par la valorisation des situations formatives/informatives des personnels enseignants et enseignants chercheurs
- L'évolution de carrière des agents titulaires et l'accès des agents de catégorie C à la catégorie B et des agents de catégorie B à la catégorie A
- Le respect les éléments de la politique des contractuels de l'ENSCM pour leur permettre une pérennisation dans la fonction publique ou un débouché professionnel à l'issue de leur contrat.
- L'exploitation de l'évaluation de la formation à chaud et à froid des actions de formation suivies par le personnel,
- L'encouragement des personnels à être acteurs de leur propre formation et à acquérir des compétences transférables dans le cadre de mobilités fonctionnelles et/ou géographiques

#### **B- Objectifs:**

#### 1) Les priorités interministérielles et ministérielles :

Le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat 2021-23 est structuré autour de 5 axes, 16 actions prioritaires et 27 chantiers. Ces priorités doivent être déclinées par les ministères au niveau national et régional, et les plans de formation des établissements ne peuvent en être totalement déconnectés. L'objectif principal de ce plan commun à tous les ministères est d'assurer la cohérence des contenus de formation de tous les agents publics.

Ces priorités s'articulent autour de plusieurs axes de réflexion. L'ENSCM inscrit tout particulièrement ses démarches de formation continue des personnels autours des trois axes suivants, complétés en caractères italiques par les priorités et thématiques du schéma directeur éducation nationale 2022/25 :

AXE I. Porter les valeurs et les principes de la République : fédérer les agents publics autour d'une conception partagée des valeurs de la République et des principes du service public

**Action prioritaire n° 2** : former les agents publics aux valeurs de la république tout au long de leur vie professionnelle

**Chantier 2.2**: professionnaliser les référents « laïcité », « diversité », « égalité » et « handicap » pour l'exercice de leurs missions de sensibilisation, de formation et de régulation

Priorité 1.4 : lutter contre toutes les formes de discrimination : racisme, égalité femmes/hommes

Priorité IV.5 : favoriser l'égalité professionnelle et la diversité : lutte contre les stéréotypes, processus de recrutement, politique de vivier

# AXE II. Accélérer la transformation numérique de l'Etat : utiliser le numérique comme levier de la transformation de l'action publique pour répondre aux évolutions des administrations

**Action prioritaire n° 3** : développer les compétences numériques des agents et des professionnels de la filière numérique et SIC et déployer la certification des compétences numériques

**Chantier 3.2** : mettre en œuvre la formation au numérique pour tous les agents et pour les métiers numériques et SIC et déployer la certification des compétences numériques

**Action prioritaire n° 4** : s'appuyer sur la formation en ligne pour développer une dynamique d'hybridation de l'offre de formation

**Chantier 4.2**: encourager l'innovation pédagogique en proposant une part des sessions de formation en format hybride et multimodal, à l'appui des dynamiques d'apprentissage

**Chantier 4.3** : développer la formation des ingénieurs pédagogiques et des formateurs internes occasionnels à la conception et à l'animation de formations hybrides, notamment en ligne

**Action prioritaire n° 6** : développer une offre de formation en ligne sur les grands enjeux de transformation (la transition écologique, l'écoresponsabilité et le changement climatique...)

Priorité II.6 : former aux enjeux de l'éducation au développement durable et renforcer le rapport à la science

Priorité IV.8 : développer des pratiques professionnelles écoresponsables

# AXE III. Consolider la fonction et les postures managériales : accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités managériales et dans la conduite et la transformation de l'action publique

**Action prioritaire n°7**: diffuser une culture managériale commune, notamment en rendant obligatoire une formation au management pour tout primo-encadrant

Priorité I.2: Développer une culture professionnelle intercatégorielle: déontologie, éthique, connaissance du système universitaire, culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique

Priorité IV.10 : développer une culture de la qualité de vie au travail notamment liée à l'organisation du travail

#### 2) Les spécificités de l'établissement :

- Un positionnement institutionnel stabilisé jusqu'en 2028 : l'ENSCM est devenu un EPSCP en avril 2021 et a intégré au 01/01/22 comme établissement composante l'établissement expérimental Université de Montpellier.
- Un souhait d'obtenir une labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale: cette labellisation suppose une sensibilisation de tous les personnels et une professionnalisation de certains acteurs en matière de conception et mise en œuvre de plans égalité femmes/hommes, lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qualité de vie au travail et économies d'énergie et de fluides

# 3) Les besoins individuels et collectifs recensés à partir des entretiens de formation menés au printemps/été 2022 et au fil de l'eau depuis septembre 2022:

AXE	DOMAINE FORM. CONTINUE	INTITULE DE LA FORMATION	NB agents		TYPE DE FORMATION	DUREE INITIALE EN JOURS	DUREE INITIALE EN H	PRESENTIEL, LIGNE, HYBRIDE
·	POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES	RSO		ı	T1	2,33	13,98	
		BILAN CARBONE : INITIATION		1	T3	3,66	21,96	EN LIGNE
		FRESQUE DU CLIMAT : ATELIER UNIQUEMENT	17	7 2	T3	0,5	3	PRESENTIEL
	RSO	HARCELEMENT RPS : STAGE DE FORMATION SYNDICALE		2	T3	3	18	PRESENTIEL
DÉV. DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE		OSER égalité femmes/hommes		1	T2			
		RPS - Appréhender et comprendre le concept		1	T2			
		VALORISER SES ACTIONS RSE INTERNE		L	T3	1	6	EN LIGNE
		VSS - cellule écoute		L	T1			
		VSS SENSIBILISATION INTERACTIVE		5	T3			PRESENTIEL
Hygiène, sécurité, santé et handicap	HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	CSA ATTRIBUTION EN SANTE	9	9	T3	5	30	PRESENTIEL
nygiene, securite, sante et nanuicap	ITIGIENE, SANTE ET SECONTE AO TRAVAIE	PSC1 formation sécurité		1	T1			
	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	ACCESS GERER UNE BASE DE DONNEES		1	T1	2	12	PRESENTIEL
		BO SIFAC		2	T1			
		BO SIHAM	- :	2	T1			
Informatique et bureautique		EXCEL - Macros et fonctions avancées		ı	T1			
		EXCEL POWER PIVOT	:	ı	T1			
		LOGICIEL OPALE TEEXMA UTILISATEUR GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS		3	T2	2	12	PRESENTIEL
		workflow traitement débutants et confirmés			T1			
Langues	Langues	anglais	- 3	3	T2			
-		Développer des relations professionnelles constructives		1	T2			
Management et pilotage	MANAGEMENT	management			T2			
	PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNEL	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	1 -	í	T1	0,58	3 48	PRESENTIEL
Préparation concours		HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		1	T1	0.58		PRESENTIEL
		Note de synthèse et rédaction de compte rendu	<b>-</b>	1	T2	0,30	3,40	I KESENTIEL
		SEMINAIRE ANNUEL DES DIRECTEURS ACHATS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	1	T3	,	10	PRESENTIEL
	ACHATS PUBLICS	Achat responsable			T1	,	10	FRESENTIEL
		CHARGES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES : PRISE DE POSTE	-	-	T1		10	PRESENTIEL
	VIE INSTITUTIONNELLE	ETRE ARCHIVISTE : ROLE ET MISSIONS	-	-	T2	3		PRESENTIEL
	LOCALITY COLUMN		-		T1	3		PRESENTIEL
	LOGISTIQUE	HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE HT BT	-		T1	4	24	PRESENTIEL
	FINANCES	BO SIFAC		-	T1		24	DOCCENTIC
		BUSINESS OBJECTS SIFAC		4		4		PRESENTIEL
		CLUB U FINANCES : SIFAC	-	4	T1	2	12	PRESENTIEL
		contrats européens H2020 justification	- :	4	T1			
		ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET FINANCIER DES METIERS COMPTABLES ET FINANCIERS		4	T1	2		PRESENTIEL
		GERER LES IMMOBILISATIONS		1	T1	2	12	PRESENTIEL
		Montage des projets de recherche	:	1	T3			
		SIFAC COMPTABILITE ANALYTIQUE		2	T2	2		PRESENTIEL
	Ressources humaines	ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION PARFAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE)		L	T1	1	6	PRESENTIEL
Professionnalisation		devenir formatrice experte		ı	T1			
- Mc Salvin Billaction		gestion des AT des ANT de la FPE		1	T1			
		Gestion des heures et DHG des EPLE		ı	T3			
		la réforme des instances médicales		2	T1			
		Rapport social uninique élaboration		1	T1			
		règlementation et actualités de la paye		ı	T1			
		RETRAITE DES FONCTIONNAIRES		L	T2	2	12	EN LIGNE
	Sciences et techniques	GC-MS MAINTENANCE ET DETECTION DE PANNES		╚	T1	3	18	PRESENTIEL
		GC-MS UTILISATION OPENLAB 2.X		L	T1	3	18	PRESENTIEL
		installations filtration membranaires		ı	T1			
		installations TP génie des procédés		ı	T1			
		RMN : SESSION 2023			T1			
		UTILISATION LC-MS SQ		2 1	T2	3	18	PRESENTIEL
		EBIOS		ď	T1		1	
	SI et informatique	Homologation des applications et systèmes		ı	T1			